



Élections 2021 au Conseil de la Faculté des Sciences et Technologies Alternative CGT et FSU



Cette profession de foi est adossée au [bilan de notre liste dans la mandature qui s'achève](#). Ce bilan, dont nous sommes fiers, montre une grande cohérence entre le programme qui été mis en œuvre à travers les actions dans le conseil et les valeurs portées par la liste : **transparence, démocratie, solidarité, entraide, écoute des personnels et des étudiants, proximité avec le terrain**, avec l'appui des listes représentées au sein des différentes instances.

Avec la fusion des universités et celle des composantes, les instances de décision et de débats se sont éloignées des personnels, qui exercent leurs missions dans les structures de recherche et les départements d'enseignement. Les personnels subissent de plein fouet la dégradation de leurs conditions de travail et une avalanche de réformes qui ne résolvent en rien les innombrables difficultés vécues au quotidien (précarité, épuisement, modification des procédures, mise en place chaotique de nouveaux logiciels, etc). Les outils de pilotage managériaux mis en place par une administration centrale éloignée de la réalité du terrain alourdissent voire désorganisent le fonctionnement de la FST.

Le conseil de faculté est l'instance représentative de l'ensemble des personnels, l'interface entre les départements et l'Université, l'instance dans laquelle les situations locales peuvent être exprimées. On y définit la politique globale de la FST. L'arbitrage des priorités et des harmonisations nécessaires se fait en s'assurant de l'équité entre départements, entre structures de recherche et entre personnels (demande de postes, dialogue de gestion, gestion de la carrière des EC, habilitation de nos formations, etc). Le critère principal qui dicte la politique de la faculté est l'écoute des besoins des étudiants et des personnels, et ce devrait être le cas au niveau de l'établissement.

Avec le projet d'EPE, on voit resurgir la promesse de 2017 non tenue par l'actuelle direction de l'Université d'une décision "déconcentrée" au niveau des composantes. Si la simplification du mille-feuille administratif est une nécessité, la décentralisation sans les moyens nécessaires conduira à une dégradation accrue des services rendus aux étudiants et personnels.

Nous demandons de pouvoir **exercer notre métier dans les meilleures conditions possibles** pour un service de qualité, avec notamment :

- une **amélioration des conditions matérielles** sur un campus au patrimoine immobilier vieilli et détérioré ;
- une **charge de travail correctement dimensionnée** : soutenabilité des activités, allègement des contraintes administratives injustifiées, politique de création d'emplois... ;
- un **environnement de travail stable** : stopper la course aux changements institutionnels et autres restructurations ;
- des **perspectives d'évolution et d'émancipation** pour toutes et tous : rotation des tâches (service, direction d'étude, charge administrative...), évolution de poste, perspectives de carrière, accès équitable aux dispositifs d'accompagnement aux réorientations de la recherche (CRCT, délégations) ;
- des **règles collectives concertées et prises au plus près** : lutter contre les cadrages rigides, arbitraires et hors sol à l'image du cadrage en multiple de 3 ECTS imposé à toute l'offre de formations 2020-24.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

Nos engagements, nos revendications :

- **Faire régner la démocratie.** Dans la suite de notre action sur l'évolution des statuts et règlement intérieur de la FST, limiter les commissions ad hoc au profit de commissions facultaires dans lesquels siègent des élus, représentants légitimes des personnels. Et pour permettre aux électeurs de saisir leurs élus, maintenir l'accès à l'ensemble des personnels des ordres du jour, des documents préparatoires et des [comptes-rendus des réunions du conseil de la FST](#).
- **Informier et consulter les personnels.** Le nombre restreint d'élus dans le conseil de faculté rend impossible une représentation de l'ensemble des disciplines, des services et des laboratoires. CGT et FSU continuent, hors période électorale, à informer les personnels et les consulter par Assemblées Générales.
- **Accorder les moyens aux départements.** La création de la FST a réduit l'encadrement administratif des ex-UFRs transformées en départements d'enseignement. Ceux-ci conservent pourtant la gestion au quotidien de formations et de leur budget, assurent des missions RH pour les personnels affectés. Il est temps de planifier une requalification des postes en départements.
- **Restaurer un cadre de travail décent.** L'état du patrimoine immobilier sur le campus Cité Scientifique est déplorable. Nos élus exigeront auprès de la direction de l'Université un plan d'urgence de création et de rénovation de salles d'enseignement sur le campus, et un plan pluriannuel de rénovation de nos bâtiments.
- **Garantir le droit à la recherche pour tous.** La recherche est avant tout collective. Réduire les charges d'enseignement en maîtrisant l'offre de formation. Mener une politique incitative de campagne de CRCT. Refuser la modulation de services car elle vise à masquer la sous-dotation en agents titulaires. Seul un petit nombre de collègues peut espérer en tirer profit au détriment des collectifs de recherche et pédagogiques. Défendre une politique de création d'emploi de titulaires.
- **Défendre l'unité entre la recherche et l'enseignement, la raison-d'être de l'Université.** Comme toute autre formation s'appuyant sur la recherche, les « graduate schools » relèvent de la compétence de l'UFR. Nous ne voulons pas suivre l'exemple de l'EPE Saclay qui a créé une école universitaire de premier cycle.
- **Rendre publiques les modalités d'attribution des services d'enseignement.** Les attributions ne doivent pas être le fruit de féodalités d'usage. La publication des services prévisionnels et des services faits est requise pour en assurer la transparence.
- **Attribuer les responsabilités pédagogiques et administratives avec des exigences de transparence et de rotation.** Une étape décisive a été franchie avec l'introduction au sein du règlement intérieur de la FST, d'un article fixant la durée du mandat de responsable de formation et de directeur des études à cinq ans et imposant un renouvellement du mandat au moins un an avant la fin du contrat quinquennal.
- **Gérer localement les carrières des enseignants et enseignants-chercheurs.** C'est au plus près de l'exercice de nos missions que l'on peut juger des investissements en termes d'enseignement et de recherche d'un collègue. Notre action au sein du conseil de la FST restera basée prioritairement sur les avis des commissions et conseils de département sans pour autant refuser de réparer une injustice flagrante (car le niveau local n'est pas exempt de potentielles dérives) et d'opérer une harmonisation quand elle est nécessaire.

Nos candidats Collège A

- 1) Philippe **SUPIOT** (Chimie)
- 2) Céline **CORNET** (Physique)
- 3) Bernhard **BECKERMANN** (Maths)
- 4) Nina **HAUTEKEETE** (Biologie)
- 5) Jérôme **RIEDI** (Physique)
- 6) Valérie **LECLÈRE** (Biologie)
- 7) Najib **OUARZAZI** (Mécanique)
- 8) Hassina **ZEGHLACHE** (Physique)
- 9) Jean-Marie **LACROIX** (Biologie)

Nos candidats Collège B

- 1) Mirabelle **NEBUT** (Informatique)
- 2) Quentin **THOMMEN** (Physique)
- 3) Gwenaëlle **CASTELLAN** (Maths)
- 4) Ghaffar **MUHARRAM** (Biologie)
- 5) Odile **ROBBE** (Chimie)
- 6) Aurélien **DJAMENT** (Maths)
- 7) Marie **BOICHU** (Physique)
- 8) Adrien **POTEAUX** (Informatique)
- 9) Céline **VIVIEN** (Chimie)
- 10) Nicolas **FERLAY** (Physique)